

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux les vingt-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022.

PRESENTS (13) : Mr DARQUEST Jean-Luc, Mr LETERME Jean-Luc, Mr BEGUIN Gilles, Mr LACAZE Bruno, Mme IRDEL Annick, Mme NOEL Nathalie, Mr BASSET Didier, Mme MUNOZ Karine, Mr SEILLERY Benoit, Mr VIDAL Laurent, Mr FLORAS Pierre, Mme MARZIO NEBOUT Cindy, Mme REYGADE Nelly,

ABSENTS (2) : M. LARAPIDIE Éric, Mme BASSET Julie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LETERME

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h35

Délibération n° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la baisse du montant des subventions en 2021 du fait du Covid.

Pour l'année prochaine il serait souhaitable que chaque association formalise plus tôt sa demande de subvention avec nécessité de fournir un bilan et un budget indiquant les projets à mener.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Vote à l'unanimité, les subventions comme suit :

COMITE DES FETES	2 000.00 €
ADDAH 33	50.00 €
AMICALE CULTURELLE ET SPORTIVE	150.00 €
AMICALE PROPRIETAIRES TERRIENS	50.00 €
DONNEURS DE SANG	50.00 €
COMITE DE JUMELAGE PAYS DE GUITRES	50.00 €
FNACA	50.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	50.00 €
LES AMIS DE L'EGLISE	150.00 €
COLLEGE DE GUITRES	50.00 €
AFM TELETHON	50.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50.00 €
SECOURS POPULAIRE	50.00 €
RESTAURANT DU CŒUR	50.00 €

PROSCENIUM	50.00 €
ASSO SPORTIVE BONZACAISE	50.00 €
PASSERELLE	150.00 €
LULU ET LES CASTAGNETTES	50.00 €
CROIX ROUGE	50.00 €
ATELIER CRYSLIDE	50.00 €
MINI MX BONZAC	50.00 €
YOGARAMA	0.00 €
TOTAL au budget ART 65748	3 300.00 €

Mrs Béguin et Leterme qui n'ont pas pris part au vote concernant le comité de jumelage,
M. Vidal qui n'a pas pris part au vote concernant le comité des fêtes.

PREPARATION DES ELECTIONS

1er tour 10 avril	8h 12h	12h 16h	16h 19h
	Jean Luc	Bruno	Nelly
	Cindy	Pierre	Karine
	Didier	Benoît	Laurent
		Nathalie	

2 ^{ème} tour 24 avril	8h 12h	12h 16h	16h 19h
	Benoit	Gilles	Karine
	Didier	Nathalie	Nelly
	Bruno	Pierre	Cindy
	Julie		

Il est rappelé qu'au-delà de ces permanences, les membres du conseil municipal sont les bienvenus pour participer au dépouillement à partir de 19h

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du remplacement de Jeannot pour départ à la retraite, des candidatures ont été adressées à la mairie suite à la parution de la vacance de son poste par le pôle emploi. Une planification des entretiens avec les postulants est en cours.
- Suite à une expertise, une procédure de mise en péril est en cours concernant 3 bâtiments de la commune (appartenant à M. Gaudin).
- Dans le cadre du projet de sécurisation des axes de circulation (routes départementales et Voie Communale 4) une rencontre avec le conseil départemental (services de voirie), le cabinet conseil chargé des études du projet, un représentant de Gironde Ressources et la mairie a été organisée. Après concertation et échanges le projet technique va être adressé au Centre Routier Départemental pour analyse et validation et ajustement si nécessaire.

Par la suite une consultation auprès de prestataires spécialisés va être organisée complétée par des demandes de subventions.

- Nouvelle réglementation concernant le sens de circulation des routes communales. Les riverains sont satisfaits mais des véhicules continuent d'emprunter les voies. Des contrôles ont été effectués par la gendarmerie et des PV ont été dressés. Il est constaté malgré tout une légère baisse de la circulation.
- Les limites de notre agglomération vont être étendues de façon à réduire la circulation à 50 km/heures. Les panneaux financés par le département sont en attente de réception.
- Bilan de la gendarmerie concernant Bonzac : 37 interventions dont de nombreux vols.
- Réflexion en cours sur la mise en place d'un contrat « participation citoyenne » avec la gendarmerie.
- Mise en place vidéo surveillance avec le concours de la gendarmerie.
- Le stade encore vandalisé la semaine dernière, de la casse mais pas de vols. Cela démontre la nécessité de mettre en place des outils de surveillance face à l'augmentation des incivilités et des dégradations et vols.
- La loi 3DS vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroté les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées. A la fin de 2021, 15 % des routes françaises n'avaient ainsi pas d'adresse précise. Une nouvelle numérotation des rues risque de voir le jour à Bonzac dans la suite de cette loi. Cela pourrait remettre en cause toutes nos appellations qui sont aussi porteuses de notre mémoire collective
- Situation d'alerte concernant l'école. Une enseignante absente depuis le 3 mars n'est remplacée que partiellement et de façon aléatoire. Les enfants sont souvent répartis dans les autres classes. Les enseignants et les parents réagissent et alertent l'inspection. Les courriers restent sans réponse, une pétition est en cours et la presse sera sollicitée. Le maire s'engage à faire lui aussi un courrier à l'inspection dès réception de la copie du courrier des parents et de la pétition signée par la municipalité.
- La fibre accessible actuellement pour les abonnés d'orange, les autres opérateurs seront éligibles bientôt.
- Point projet poules pondeuses. À ce jour 13 demandes de la part des administrés.
- Une enquête en ligne auprès des jeunes de Bonzac a été formalisée. Elle va être adressée par les supports de communication existants.
- Penser à relayer les infos de la mairie dans nos réseaux personnels pour une plus large diffusion. Le maire précise qu'une sensibilisation des élus sur les outils dématérialisés devra être organisée afin de parfaire les connaissances de tous notamment pour ceux qui le souhaitent.
- Notre doyenne de la commune, Mme PARET va prochainement atteindre les 100 ans si pas de problème particulier. Une réunion familiale est prévue le 30 avril 2022 pour célébrer son anniversaire. En collaboration avec la famille la municipalité organisera un apéritif à 11h30 au foyer communal avec Mme PARET, son entourage familial et ses amies.

La séance est levée à 22h20mn

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, likely representing the council members who attended the meeting. The signatures are varied in style, with some being more stylized and others more legible. They are located at the bottom of the page, below the text 'La séance est levée à 22h20mn'.